

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS
Bureau des concours

Arrêté n° RM-DEC-2024-05 du 15 mars 2024 portant liste des candidats admissibles au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique session 2024

Mamoudzou, le vendredi 15 mars 2024

Le Recteur de la région académique Recteur de l'académie de Mayotte

VU le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du 2nd degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

VU la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 précisant l'organisation de l'examen et la nature des épreuves de la certification aux fonctions de formateur académique (CAFFA);

ARRETE

Article 1: les enseignants dont les noms figurent sur la page annexe, par ordre alphabétique et par discipline, sont déclarés admissibles au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA), – session 2024.

Article 2 : Le secrétaire général de l'Académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Recteur,

ORAT Jacques MIKULOVIC

QUBLIQUE FR.

Le R



Liberté Égalité Fraternité

Liste des candidats admissibles au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique pour la session 2024

ALLAOUI

Daidine

Mathématiques

AUDRAN

Axel

Lettres Modernes

BOURFA

Hanan

EPS

CHAABAN

Rania

Langue LV2 Arabe

CRAIGHERO

Emma

Lettres Modernes

GAUTIER

Félix, Philippe

Histoire-géographie

GORREMANS

Elise

Langue LV1 Anglais

JACQUOT

Jocelyn

SVT

MASSOT

Stéphane

Mathématiques

MEKHALDI

Chafike

...aa.romaa.qa.oo

PHARAMIN

Maxime

Economie et gestion option logistique EPS

POURAJAUD

Marie-Elodie

Hôtellerie option service-commercialisation

TAÏB

Chérifa

Lettres Modernes

VANREYSSELBERGE

Camille

Lettres Modernes